



Chers confrères et consœurs,



Afin de traiter au mieux la demande de votre patient concernant la CMI stationnement, veuillez à bien préciser le périmètre de marche et le recours éventuel à une aide technique ou humaine (*page 5 du certificat médical*).



Nous attirons votre attention sur le fait que cette carte n'est pas accordée pour une pathologie ponctuelle (évolution inférieure à une année).



Merci de votre collaboration
et bien confraternellement

Les Médecins de la MDA